



Maule, le 21 octobre 2019

**Monsieur Rémi LUCET**  
Maire de Thiverval-Grignon  
Hôtel de Ville  
78850 THIVERVAL-GRIGNON

*Direction Urbanisme Environnement*  
*Affaire suivie par : Matthieu BOURG*  
*Directeur Urbanisme et Environnement*

N/REF : LR-MB / Avis PLU

**Objet** : Projet de modification n°3 du PLU  
Notification reçue le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Monsieur le Maire,

*Cher Collègue,*

J'accuse réception, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, de votre projet de Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme qui a retenu toute mon attention.

Les communes de Chauvenay, Davron, et Crespières intégrées à la Communauté de Communes Gally Mauldre sont limitrophes de la Ville de Thiverval-Grignon, avec une présence de zones Naturelles (N) et Agricoles (A) sur ces secteurs. La Modification n°3 du PLU ne modifie pas le zonage sur ces secteurs mais préserve au contraire les zones Naturelles et Agricoles existantes.

Par ailleurs, la modification du PLU dans les zones UB et UC permettra une préservation du caractère pavillonnaire et végétalisé de ces secteurs, et de la trame urbaine aérée existante de la Commune.

Aussi, je vous informe par la présente que cette procédure de Modification n°3 portant sur des adaptations ou ajustements des zones déjà bâties, ainsi que sur les clarifications des règles existantes, appelle un avis Favorable de la part de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



*Laurent Richard*

Laurent RICHARD  
Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre  
Maire de Maule  
Conseiller départemental des Yvelines